

# Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel  
N° 32  
Décembre 2001

## ELITISME ?

"Je crois à un Plan Marshall des Banlieues : des investissements massifs, le retour des adultes sur le terrain. Pendant cette période de reconquête, il faut protéger les plus jeunes, rouvrir des internats, non pas pour ceux qui sont en échec, mais **pour ceux qui vont bien**, qui s'accrochent. Ce sont ceux-là qu'il faut protéger en priorité. C'est là le paradoxe : on ne s'occupe des jeunes qu'après qu'ils ont fait des bêtises".

L'auteur de ces propos iconoclastes n'est autre que Malek BOUTIH, président de SOS Racisme, dans un essai récent, au titre provocateur : *La France aux Français ? Chiche !*

Imaginons que le SNALC ait osé déclarer que les élèves à protéger en priorité sont "ceux qui vont bien". De quels crimes n'aurions-nous pas été accusés : "syndicat élitiste", "syndicat réactionnaire" !

Qu'on se rassure : nous ne poussons pas l'audace aussi loin que Malek BOUTIH. Nous nous contentons de dire et redire, et c'est déjà beaucoup en pleine "bienpensance syndicalo-pédagogue", que l'obsession égalitaire **sape l'École de la République** en même temps que les chances de promotion sociale des plus démunis ; qu'elle favorise l'ennui et le désœuvrement, sources de bien des maux, car il est illusoire de vouloir enseigner en permanence selon une ligne médiane supposée satisfaire tout le monde ; que l'assassinat programmé de l'allemand, des langues "rares" et des langues anciennes n'est un enrichissement que pour certains établissements privés ; que les TPE et autres Itinéraires de Découverte relèvent plus du gadget pédagogique que d'une réelle volonté de réforme.

Comment justifier qu'un système (dont la droite et la gauche politiques partagent la responsabilité de façon réellement égalitaire, cette fois-ci !) perdure dans la "bienpensance" quasi générale, lorsque des dizaines de milliers de jeunes le quittent chaque année sans la moindre "formation diplômante" ? Lorsqu'il est avéré que l'ascenseur social est bloqué au rez-de-chaussée ? Lorsqu'on ne trouve plus assez de chefs d'établissement pour gérer l'ingérable ? Lorsque la réputation d'un établissement scolaire a de plus en plus d'incidences sur ... les prix de l'immobilier environnant !!!

Alors, "élitiste" le SNALC ? OUI ! Mais de cet élitisme républicain qui a fait dire à un candidat à l'élection présidentielle qu'il se voulait conservateur, mais **CONSERVATEUR DU PROGRES...**

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil  
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN  
Routage 206 - Dispensé de Timbrage  
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

### MOTIF DE NON DISTRIBUTION

- adresse insuffisante
- N'habite pas ou plus à l'adresse indiquée
- refusé

Éditorial	p. 1
Mutations 2002	p. 2
Vacances 2002	p. 2
Le SNALC à votre service	p. 2
Mouvement, nos conseils	p. 3
Calendrier académique	p. 3
Fiche mutations	p. 4
Hors-classes	p. 5
Adhérez au SNALC	p. 6
Avancement d'échelon	p. 6

Directeur de publication  
Jean-Claude GOUY  
2, allée des Souches Vertes  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur  
Imprimerie Couturier  
29, rue Jean-Jaurès  
77410 CLAYE-SOUILLY

## MOUVEMENT DE MUTATIONS 2002

Le Mouvement commence par les demandes sur **postes spécifiques** : toutes les Classes Préparatoires, toutes les Sections Internationales, certains postes BTS, les postes particuliers Arts, les postes théâtre-cinéma, etc. Attention : date limite dès le **21 décembre** pour la saisie de ces vœux "postes spécifiques" et pour l'envoi du dossier à la DPE, rue de Châteaudun.

Vient ensuite la **première phase dite inter-académique du mouvement général** : elle concerne les collègues titulaires de l'académie de Créteil souhaitant *changer d'académie*, les titulaires voulant *réintégrer l'académie* après détachement, les collègues en *affectation provisoire*, et tous les stagiaires IUFM Créteil devant demander une *première affectation*.

Pour cette première phase inter-académique la saisie des vœux doit commencer le 8 janvier et finir le **28 janvier**.

Le SNALC, est à votre disposition pour vous aider à choisir vos vœux (au tél. 01.47.70.00.55) Vous serez également bienvenus à notre réunion 4 rue de Trévise le 16 janvier après-midi. Et nous serons présents à la journée mutations de l'IUFM. Nos élus académiques siégeront ensuite, courant mars, en commission de vérification des barèmes, et pourront vous y défendre.

Les **formations paritaires nationales**, avec les élus nationaux SNALC, prononceront *début avril* les mutations des titulaires d'une académie à l'autre, et les affectations des stagiaires IUFM dans une première académie.

Commencera alors la **seconde phase**, dite **intra-académique**, d'affectation à l'intérieur de l'académie de Créteil. La saisie des vœux commencera le 9 avril et finira le **30 avril**. Le SNALC publiera au printemps une seconde *Quinzaine* "spéciale mutations intra", avec tous les conseils utiles.

Les **formations paritaires académiques**, où siègent vos élus académiques SNALC, feront ce mouvement intra dans la *seconde quinzaine de juin*, puis *courant juillet et fin août* les affectations des remplaçants et des M.A.

Jean-Claude GOUY

## VACANCES 2002

Noël (2001)	22 déc. - 7 janv.
Hiver	16 fév. - 4 mars
Printemps	13 avril - 29 avril
Été	29 juin
Prérentree	2 et 3 sept.
Rentrée	4 septembre

*Départ en vacances*  
le jour indiqué, après la classe  
*Retour de vacances*  
le matin du jour indiqué

## LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN  
tél./fax 01.64.37.20.02.  
✉ agta@club-internet.fr

Trésorier Loïc VATIN  
69 rue Manin, 75019 PARIS  
CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations  
Ibrahim CHOTIA  
tél. 01.42.02.50.44  
Alexandre FIEBIG  
tél. 06.09.11.66.76. (18 h-22 h)  
✉ snalc.creteil@wanadoo.fr  
Jean-Claude GOUY  
tél. 01.47.70.00.55 (journée)  
Loïc VATIN  
tél. 01.43.75.27.84 (avant 20 h)  
✉ lvatin@wanadoo.fr

NOM : ..... PRENOM : .....  
ADRESSE PERSONNELLE : .....  
GRADE : ..... DISCIPLINE : .....

Je souhaite recevoir

- dès maintenant la **QUINZAINE** n° 1181 mutations et premières affectations "inter académiques"  
(*changements d'académie et premières affectations des stagiaires IUFM*)
- au printemps 2002 la seconde **QUINZAINE** mutations et premières affectations "intra académiques"  
(*mutations à l'intérieur de l'académie de Créteil et premières affectations dans une académie*)
- les "**barres d'entrée**" indicatives (mouvement 2001) par académies et départements dans ma discipline  
(*barème du dernier entré l'an dernier dans chaque académie et dans chaque département*)

Coupon à retourner au SNALC CRETEIL, 1 rue Augereau, bâtiment A2, 77000 MELUN

# MOUVEMENT 2002 : NOS CONSEILS

## CALENDRIER ACADEMIQUE

La *Quinzaine spéciale mutations* inter académiques n° 1181 (à commander par le coupon page 2, si vous ne l'avez pas encore reçue) vous donne tous les détails nécessaires sur les règles du Mouvement, sur le calcul des barèmes, sur les bonifications, sur le calendrier et les modalités de saisie.

Pour la stratégie de votre demande **intra académique** (si vous êtes stagiaire IUFM en première affectation, ou si, titulaire, vous souhaitez quitter l'académie de Créteil), pour choisir au mieux vos vœux, pour être certain de ne pas commettre d'erreur, et d'obtenir le meilleur barème possible, demandez impérativement conseil *dès maintenant* et en tout cas **avant de saisir votre demande** aux élus et permanents *nationaux* SNALC, Jean-Claude GOUY, Ibrahim CHOTIA, Maryse LEFEVRE : au 01.47.70.00.55.

### CONSULTEZ REGULIEREMENT LE SITE INTERNET SNALC

[www.snalc.asso.fr](http://www.snalc.asso.fr)

*L'information immédiate !*

*Le calendrier mutations en direct*

Contactez également les élus SNALC de l'académie (ou des académies) que vous souhaitez obtenir **hors Créteil** : connaître en détail le mouvement *intra* de ces académies l'an dernier est indispensable pour guider dès maintenant vos choix.

N'hésitez pas, en plus de ces conseils par téléphone, à **prendre rendez-vous** au siège national SNALC, 4 rue de Trévisse, Paris 9<sup>ème</sup> (métro Grands Boulevards) : *il est plus facile et plus efficace de vérifier ainsi votre demande sur pièces, avec tout le temps de réflexion nécessaire.*

Venez aussi à la **réunion** d'information et de conseils pour Créteil  
**MERCREDI 16 JANVIER**  
au SNALC, 4 rue de Trévisse, Paris 9<sup>ème</sup>

La *Quinzaine* n° 1181 et nos conseils sont, pour l'instant, centrés sur le **mouvement inter académique**, sur les premières affectations, sur les entrées dans une académie. Bien entendu, au printemps, une seconde *Quinzaine* "spéciale intra" vous informera et conseillera, en temps utile, et de manière complète, sur la seconde phase et sur vos vœux à l'intérieur de l'académie de Créteil.

### Accès au corps des Agrégés par liste d'aptitude

Demandez au SNALC, 4 rue de Trévisse 75009 PARIS  
la fiche syndicale, déjà publiée dans la *Quinzaine*

## COMMENT LE SNALC PEUT-IL VOUS AIDER POUR VOTRE MUTATION ?

Commandez sans retard (coupon page 2) la *Quinzaine* n° 1181 " spéciale mutations", si vous ne l'avez pas déjà reçue en tant qu'adhérent(e).

**Demandez-nous conseil** par téléphone, en réunion, ou par visite au SNALC, 4 rue de Trévisse, **AVANT** de saisir vos vœux sur **Minitel** (36.14 CRETEL\*MUT) ou sur **Internet** ([www.education.gouv.fr/siam](http://www.education.gouv.fr/siam)), en tout cas avant le renvoi de votre confirmation de demande papier, sur laquelle vous pourrez encore procéder à des modifications, si nécessaire, mais qui deviendra ensuite définitive.

**Nous connaissons bien** les "règles du jeu", les "barres", les vœux efficaces ou au contraire imprudents ou inutiles, les justificatifs et conditions indispensables pour telle ou telle bonification. Nous pouvons vous éviter des erreurs, vous aider à obtenir le maximum de points et à saisir la demande la plus sûre possible.

Renvoyez-nous la **fiche syndicale** centrale de la *Quinzaine* n° 1181 ou la fiche de la page 4 de ce journal : grâce à elle nos élus pourront **vérifier** votre barème, en faire **corriger** en votre faveur les erreurs éventuelles, courant mars, au groupe de travail académique de vérification où siège le SNALC, et vous prévenir aussitôt.

Nos élus nationaux vous avertiront ensuite, début avril, *dès le soir de la formation paritaire*, de votre académie de mutation ou de première affectation.

*Sous réserve d'éventuels reports...*

### GROUPES DE TRAVAIL

12 déc. fin de délégation des M.A.  
14 déc. accès au corps des Agrégés

### COMMISSIONS PARITAIRES

17 déc. avancement échelon PEGC  
17 déc. avancement échelon PLP  
18 déc. avancement échelon CPE  
18 déc. accès au corps des PEPS  
20 déc. accès au corps des Agrégés  
21 déc. accès au corps des Certifiés

### TOUTE L' EQUIPE DU SNALC CRETEIL

vous souhaite de très bonnes  
fêtes de Noël et de fin d'année  
et vous présente ses meilleurs  
vœux pour 2002

### REUNION INFORMATION MUTATIONS

SNALC 4 rue de Trévisse  
Paris 9<sup>ème</sup>,  
M° Grands Boulevards

**MERCREDI 16 JANVIER**  
de 14 h à 19 h

### STAGIAIRES IUFM

De nombreux pièges vous guettent  
en première affectation...

Les 50 pts de **1<sup>er</sup> vœu** : à prendre  
cette année ? à ne pas prendre ?  
Les risques **d'extension** à partir  
du 1<sup>er</sup> vœu au plus petit barème...  
Le départage, aux éléments familiaux :  
puis à l'âge et non au rang de vœu,  
en cas **d'égalité** de barème.  
Points ou non d'ex-**MA** ou **MI-SE** ?  
**Prime d'installation**... ou non ?

**CONSULTER LE SNALC**, faire  
vérifier et suivre votre demande  
est **INDISPENSABLE**. Demandez  
notre journal Mutations. Le SNALC  
sera aussi présent à la réunion  
spéciale organisée par l'IUFM.



4, rue de Trévise - 75009 PARIS

Mouvement Général Uniquement 1ère phase, inter-académique

- 1er affectation
Rémédiation: conditionnelle non conditionnelle

Académie de 1er vœu:
Renvoyer le plus rapidement possible ces 4 pages à SNALC - Service Mutations - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS

NOM, Prénom, Adresse personnelle, Discipline, Echelon, Date de naissance, Tél., Fax, e-mail, Code disc., Grade

Situation fam., Célibataire, Marié(e), Union Libre avec enfant(s), Veuf(ve), Divorcé(e), Garde Conjointe, Conjoint: profession, commune de travail, autre affectation réelle éventuelle, Situation adm., Poste Fixe, ATP, TZR, Disponibilité, Autre, Titulaire depuis, Stagiaire, "en situation" 15-18 h, IUFM 4-6 h, Si stagiaire "en situation", situation antérieure: Etablissement d'affectation, autre affectation réelle éventuelle, sur ce poste depuis, Ex-TR réaffecté sur ZR en 99, Ex-stagiaire IUFM 1998, 1999, 2000, Justificatifs envoyés à la DPE, oui: ci-joint, photocopies, Avez-vous déposé un dossier médical?, oui, non, Avez-vous subi une Carte Scolaire?, oui, non

Ne rien inscrire dans ce cadre, Rose, Jaune

- Vous demandez, sur tous ou certains vœux, les bonifications de: Originaire DOM, Vœu unique Corse, Autorité Parentale Unique / garde conjointe, Rapprochement Familial / PACS, Séparation, Mur Simultanée (ex-Poste Double) avec M., Sportif(ve) de haut niveau, PLP en reconversion, Académie Préfrentielle (ex-Convenance Géographique), 50 pis Stagiaire IUFM 1998, 1999, 2000 ou 2001, Dossier Médical, Discipline du conjoint (en mut\* simultanée), Autres demandes (remplir une fiche spéciale par mouvement - voir prochaine Quinzaine (n° 1182 du 19 novembre), Sections Internationales, C.N.E.D. (Réemploi, Réadaptation), Détalement Supérieur, B.T.S. (classes de), Lycées français à l'étranger, T.O.M., Classes Préparatoires (CPEB), B.T.S. (classes de), Autres (précisez):

NOM, Prénom, Discipline

PARTIE A COMPTER SUR TOUTS VOS VŒUX ET DANS TOUTS LES CAS
Ancienneté
Echelon au 30.08.2001 (promotion) ou au 1er.09.2001 (reclassement)
Hors-Classe: + 49 pts ou Classe Exceptionnelle: + 77 pts (en plus des 7 pts/échelon) max. global 98 pts

Bonifications
années de TA/TR dans la même académie (si actuellement TR, TA réaffecté TR en 99 ou en ATP après TR) x 20 pts
plus majoration forfaitaire globale (à partir de 5 ans) TA/TR: + 20 pts
Etablissement ZEP ou Plan violence: sur la même ZEP (n): 3 ans 50 pts, 4 ans 65 pts, 5 ans ou plus 85 pts

POINTS A NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VŒUX, A DIVERSES CONDITIONS
Bonifications
Stagiaire IUFM 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 ou 2001-2002, sur le seul 1er vœu: 50 pts
Vœu préfrentiel (ex-Convenance géographique): académie antérieurement demandée depuis 19... (nombre d'années - 1) x 20 pts (uniquement sur l'académie correspondant au dp' demandé avant 99)

Priorités
Académie de naissance (demandeur, ou conjoint/PACS, ou père, ou mère) (et elle seule): 1 000 pts
Académis demandée (si avis favorable du médecin du rectorat + accord de l'administration): 1 000 pts
Académie de l'ancien poste (hors EN, privé ss contrat ex-public 2er degré): 1 000 pts
Académie du conjoint: 1 000 pts
BONIFICATIONS FAMILIALES (mariage/PACS au plus tard le 1er mars 2002, ou enfant reconnu par les deux parents)
Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2002 (sur vœu académie du conjoint et limitrophes m / APU: sur tous vœux): 20 pts/enfant, plus forfait global supplémentaire 10 pts si plus de 2 enfants

ex-titulaires d'un autre corps de fonctionnaires reclassés à titularisation: échelon de l'ancien corps (joindre l'arrêté d'échelon)
dans le dernier poste occupé avant disponibilité ou congé
changement de corps ou de grade
ZEP différentes, éventuellement, si TZR ou si changement de ZEP par carte scolaire
Si conjoint/pacsé ayant un emploi, ou ANPE après emploi
Si séparation effective (2 dpts différents) cette année (sauf stagiaires IUFM)
Stagiaires 2001: sur toutes académies

VOS VŒUX (respectez le libellé de votre demande officielle) si vous modifiez vos vœux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

Table with columns: n°, Vœu Académie, Barème par vœu (v/calc, n/calc, adm), Vœu Académie, Barème par vœu (v/calc, n/calc, adm), Vœu Académie, Barème par vœu (v/calc, n/calc, adm)



4, rue de Tréville - 75009 PARIS  
☎ 01.47.70.00.55

## HORS-CLASSE 2002

Certifiés  Prof. EPS  PLP  CPE

Académie  MAE  AEFÉ  Coop  
Etranger:  Dét. France

NOM  M.  Mme  Mlle .....  
Prénom .....  
Nom de jeune fille .....  
Date de naissance .....  
Adresse .....  
Tél .....  
Fax .....  
e-mail .....

Discipline / Section .....  
Etes-vous en temps partiel ?  oui  non  
ou en Cessation Progressive d'Activité ?  oui  non  
Si oui, date prévue pour la retraite .....  
Date de dernière inspection .....

*En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.*

Etablissement d'exercice .....  
 ZEP  Sensible  Difficile  Violence  PEP IV  
depuis .....  
Fonction éventuelle de  Conseiller Pédagogique/Tuteur  Conseiller en Formation Continue  Chef de Travaux

Affectation officielle (si différente de l'établissement d'exercice) .....  
Etablissement .....  
ou Z.R. de .....

Éléments du barème (compléter/cocher SVP) ..... ..... échelon au 31.08.2001	Nombre de points	Votre calcul	Notre calcul
1 <sup>ère</sup> échelon depuis le .....	10 pts/échelon, 30 pour le 11 <sup>ème</sup> (sauf PLP)		
Années de service CPE / Surveillant Général	5 pts/an dans ce 11 <sup>ème</sup> éch.   PLP : 10 pts/an		
Note sur 100 au 31.08.2001	2 pts/an (CPE uniquement)		
<input type="checkbox"/> Admissibilités Agrégation, ENNA, Chefs de Travaux	5 pts chaque, dans la limite de 3 (maxi 15 pts)		
<input type="checkbox"/> Admission CAPES, CAPET, CAPEPS	5 pts		
<input type="checkbox"/> Bi-Admissible (titre reconnu)	30 pts au 10 <sup>ème</sup> éch., 10 pts aux autres éch.		
<input type="checkbox"/> DEA ou DESS ENSE/INSEP <input type="checkbox"/> Maîtrise ou DES, <input type="checkbox"/> Diplôme d'ingénieur <input type="checkbox"/> Dipl. niveaux I et II (non PLP)	5 pts chaque (cumulables)		
<input type="checkbox"/> Diplôme niveaux I et II (PLP)	8 pts		
<input type="checkbox"/> Doctorat - diplôme national	15 pts		
<input type="checkbox"/> Admissibilité PLP2, CAPES, CAPEP, PTet* (max. 2)	12 pts (PLP uniquement)	non cumulables sauf *	
<input type="checkbox"/> Admission PLP2, PTCT de CET	40 pts (PLP uniquement)		
<input type="checkbox"/> Admission PLP1*	10 pts (PLP uniquement)		
<input type="checkbox"/> Admissibilité concours CPE (max. 2)	10 pts (CPE uniquement)	non cumulables	
<input type="checkbox"/> Admission concours CPE	25 pts (CPE uniquement)		
<input type="checkbox"/> Reconversion PLP 2 en 19.....	15 pts (PLP uniquement)		
<input type="checkbox"/> Titres obtenus après 2, 3 ou 4 ans après bac ou diplôme niveaux I et II	4, 6 ou 8 pts (PLP uniquement)		
<input type="checkbox"/> Diplôme Meilleur Ouvrier de France	5 pts (PLP uniquement)		
<input type="checkbox"/> Et/ ZEP, sensible, difficile, violence, PEP IV	0 à 20 pts		
<input type="checkbox"/> Fonctions de Chef de Travaux	0 à 20 pts (PLP uniquement)		

A remplir par les élus académiques du SNALC

Proposition de la CAPA :  nommé  inscrit  liste complémentaire  non retenu Barème : ..... Rang .....

Observations : .....

Fiche à adresser à votre Président Académique - Merci de joindre 2 timbres au tarif normal, sans les coller



4, rue de Tréville - 75009 PARIS  
☎ 01.47.70.00.55

## Accès à la hors-classe des Agrégés année 2002 - Discipline .....

M .....  
NOM ..... Prénom ..... NOM de jeune fille .....  
Date de naissance ..... Tél .....  
e-mail ..... Fax .....

### Barème

### VOTRE BAREME

Agrégé par  Concours externe (20 pts)  Concours interne (20 pts)  Liste d'Aptitude .....  
Echelon au 31.08.01 ..... (5 pts/éch. à/c du 7<sup>ème</sup> plus 2pts/an pour les 3 1<sup>ères</sup> années au 11<sup>ème</sup> ou 30 pts pour 4 ans au 11<sup>ème</sup> + 2 pts/an au-delà, maxi 40 pts .....  
Date de passage au 11<sup>ème</sup> échelon .....  
Dernière inspection en ..... Note pédagogique (sur 60 ou 100) .....  
Etablissement d'exercice  secondaire  supérieur  BTS  cl. préparatoire  
Exercice effectif en  ZEP  Sensible  Plan violence  PEP IV  
depuis la rentrée ..... maxi 10 pts .....  
Bonification rectoriale éventuelle supplémentaire pour ces établissements (max. 10 pts) .....  
Fonction de Chef de Travaux : jusqu'à 10 pts (non-cumulable avec les deux précédentes) .....  
 DEA  DESS  ENSEP  INSEP en ..... 10 pts .....  
 DES disciplines juridiques, politiques et économiques en ..... 10 pts .....  
Titre d'Ingénieur (à préciser : ..... ) en ..... 10 pts .....  
Doctorat  d'Etat  de 3<sup>ème</sup> cycle  d'Université en ..... 10 pts .....  
 Tout titre ou diplôme français ou étranger  
dont l'obtention requiert, au minimum, 5 années d'études supérieures : 10 pts .....

Total de votre barème .....

Attention: justificatifs à joindre chaque année à votre dossier

NB : les points accordés pour les différents titres et diplômes sont cumulables, SAUF s'il s'agit de diplômes relevant du même niveau.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

Date et signature

Fiche à renvoyer à votre S 3 (SNALC académique), avec 2 timbres à 3 frs si vous n'êtes pas adhérent(e)

